



## Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

### Rapport de synthèse du séminaire organisé en marge de la 14<sup>ème</sup> réunion Comité de Direction d'AFRISTAT

**Le suivi des statistiques sociales sectorielles, un nouveau défi pour AFRISTAT. Quel dispositif mettre en œuvre avec les INS - 24 octobre 2006, Bamako (Mali)**

#### Remarques introductives :

L'objectif de ce court séminaire était la sensibilisation des directeurs généraux des INS aux problèmes des statistiques sociales sectorielles et la prise en compte de leurs recommandations exprimées au cours des échanges.

Les trois présentations préparées par AFRISTAT ont suscité une grande diversité de réactions de la part des participants (cf. liste de présence en annexe), reflétant la différence de degré d'avancement dans ces domaines et de leur maîtrise des outils qu'ils mettent en œuvre.

Les débats riches et variés ont permis d'aborder une large variété de thématiques qui sont synthétisées dans ce rapport.

Nous remercions particulièrement les trois facilitateurs M. VODOUNOU Cosme (DG INSAE Bénin), M. TEDOU Joseph (DG INS Cameroun), M. TRAORE Seydou Moussa (DN DNSI Mali) tant pour leurs interventions complémentaires aux présentations que par leurs participations aux discussions.

La séance a été ouverte par M. BALEPA, Directeur Général d'AFRISTAT. Dans son introduction, M. BALEPA a mis l'accent sur l'importance d'échanger avec les INS sur ce thème des statistiques sociales sectorielles. En effet, ces questions sont au centre des débats actuels, vu la place importante qu'elles occupent dans les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) et dans le processus d'élaboration des stratégies nationales de développement statistique (SNDS).

Les débats ont été placés sous la présidence de Monsieur FALL Babakar (Directeur Général de l'ANSD du Sénégal). Dans son introduction, Monsieur FALL a rappelé le cadre dans lequel s'effectuait ce séminaire :

- Permettre aux INS de bénéficier de l'impulsion du développement des DSRP ;
- Aller vers une meilleure coordination des systèmes d'information sectoriels ;
- Multiplier les relations entre les INS et les différents ministères sociaux. ;
- Cadrer les interventions selon les ressources humaines et financières disponibles ;
- Profiter de la synergie du développement avec le SNDS.

#### Plan du document

Le présent rapport s'organise en trois parties comme suit :

1. Résumé de la présentation générale d'AFRISTAT
2. Résumé des interventions des facilitateurs
3. Synthèse des débats et réponses aux interrogations des participants
4. Remarques finales et conclusion

## **I. Résumé de la présentation générale d'AFRISTAT**

---

L'objectif de cette présentation était d'approfondir la prise de conscience par les INS de l'importance des statistiques sociales tout en cadrant leurs interventions, compte tenu des limites en matière de ressources humaines et financières. Pour chaque secteur, l'objectif visé est de proposer la démarche la plus structurante. La présentation n'abordera pas faute de temps l'ensemble des statistiques sociales et sera centrée sur les secteurs Education et Santé.

### **Un contexte marqué par l'émergence du problème de la pauvreté**

Le suivi des DSRP et des OMD suscite une demande considérable d'informations sur les conditions de vie de la population et sur les secteurs du domaine démographique et social. Cette demande est souvent mal exprimée (gouvernements, autorités locales, université, centre de recherche, secteur privé, ONG), ou profuse et peu cohérente (organisations internationales et partenaires au développement). Deux contradictions sont ainsi à résoudre :

- (i) les grandes difficultés que rencontrent les pays PPT pour bâtir un système de suivi et d'évaluation de leur stratégie de lutte contre la pauvreté
- (ii) l'introduction d'outils sophistiqués (Budgets Programmes et des Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT)) proposés par les partenaires pour gérer une aide financière de plus en plus budgétisée.

Parmi les trois piliers des statistiques démographiques et sociales que sont les recensements de population, les enquêtes par sondage et les statistiques administratives sectorielles, la présente réflexion centre ses analyses sur ce dernier point.

Pour l'Éducation et de la Santé, des comptes-rendus annuels sont établis dans les unités de base puis compilés pour donner lieu à des rapports nationaux. Mais ces rapports sont souvent non exhaustifs et le processus de transmission des rapports entre les différents échelons administratifs et de leur contrôle est mal maîtrisé. D'où les faibles bénéfices qu'on peut en tirer au stade de l'analyse.

### **Les outils de la programmation sectorielle**

Parmi les trois sous-systèmes de suivi des SRP/OMD proposé par le CRESMIC<sup>1</sup>, on s'intéresse ici au sous-système de suivi de l'exécution des politiques, programmes et projets (PPP), qui concerne des indicateurs d'inputs et d'outputs de réalisations physiques et financières. Ce système est encore peu opérationnel en raison de la mauvaise qualité des coûts unitaires et l'absence de nomenclature de finalité fonctionnelle, deux éléments indispensables à la programmation sectorielle.

Les stratégies sectorielles facilitent l'élaboration du plan global. Elles doivent être reflétées au plan budgétaire pour l'ensemble des dépenses sectorielles.

Le budget de programmes constitue une étape préalable ayant pour but d'assurer une meilleure allocation budgétaire des services publics essentiels et des infrastructures de base. Ils supposent la responsabilisation des ministères dépensiers sur toutes les étapes du processus budgétaire, qui doivent élaborer des rapports périodiques d'exécution précisant les niveaux des indicateurs de suivi/évaluation de leur budget

Le processus des CDMT reflète la volonté des partenaires extérieurs de privilégier l'aide budgétaire dans les Etats bénéficiaires. Les dépenses publiques influencent la lutte contre la pauvreté : orientation de la politique budgétaire en faveur des pauvres, mesures incluses dans le budget, niveau des ressources budgétisées pour soutenir la lutte contre la pauvreté.

---

<sup>1</sup> Cadre de référence et support méthodologique minimum commun pour la conception d'un système d'information pour le suivi des DSRP et des OMD.

Ces aspects nécessitent une forte liaison entre les objectifs du DSRP et la programmation des dépenses publiques : nomenclature des objectifs spécifiquement mesurables (OSM).

### **Vers une approche intégrée des statistiques démographiques et sociales**

On peut définir un système intégré comme un ensemble d'opérations complémentaires traitant tous les sujets y compris les données budgétaires, utilisant les concepts et définitions, nomenclatures, base de sondage, cadres comptables, analyse des résultats adéquats.

Les collectes par voie administrative dans des domaines sectoriels sont à améliorer, en s'intégrant dans le système élargi d'information.

Pour combler le vide statistique constaté entre le DSRP (phase de planification) et les CDMT (phase de financement), il est crucial pour les planificateurs sectoriels de pouvoir chiffrer le coût d'une politique ou d'un programme de réduction de la pauvreté (exemple coût de l'accroissement du taux de scolarisation ou de fréquentation des centres de santé); De même, les budgétaires doivent pouvoir traduire une dépense prévue en termes d'actions quantifiées (exemple : combien d'écoles ou de centres de santé peuvent être aménagés).

Les comptes satellites comblent ce vide : les tableaux physico-financiers dans lesquels sont organisées les diverses dépenses sociales d'une nation, par :

- une classification rigoureuse des types et fonctions des dépenses et de tous les acteurs;
- une comptabilité complète du secteur : l'origine, la destination ou l'objet de la dépense ;
- le recueil ou l'estimation de tous les flux financiers liés aux dépenses du secteur ;
- une structure destinée à l'analyse en continu (répétée dans le temps).

### **Conclusion : La démarche compte satellite structure les statistiques sociales sectorielles**

Du point de vue des DSRP de 2<sup>ième</sup> génération en cours d'élaboration dans de nombreux pays, il est recommandé d'adopter la démarche compte satellite, comme outils de structuration et d'identification des chaînons manquants dans les systèmes d'information et de suivi des SRP.

Il est décisif d'institutionnaliser les comptes satellites, c'est à dire d'avoir une domiciliation et une organisation établie au sein de l'administration centrale. Les aptitudes techniques permanentes ainsi créées permettront de suivre les dépenses afin d'évaluer les progrès accomplis à la réalisation des objectifs du système sectoriel.

L'expérience montre que le développement d'un catalogue d'informations et l'identification des informations manquantes et des points faibles des données disponibles sont des étapes essentielles de la perpétuation de comptes satellites de bonne qualité.

Deux présentations techniques ont suivi pour concrétiser la présentation générale et favoriser la compréhension des participants au séminaire :

- (i) Une étude sur les comptes satellites de l'Éducation, prenant pour exemple ceux de l'enseignement fondamental au Mali en 1994, fruits d'une recherche menée en 1996 par l'Institut International de Planification de l'Éducation de l'UNESCO ;
- (ii) La présentation méthodologique des comptes nationaux de la Santé tirée du manuel récemment proposé par l'OMS (2003) et illustrée par l'expérience du Burkina Faso sur les exercices budgétaires 2003-2004.

Pour plus de détails, le lecteur est convié à se rapporter aux documents de référence des trois présentations, postés sur le site Internet d'AFRISTAT.

## II. Résumé des interventions des facilitateurs

---

Il avait été demandé aux trois facilitateurs d'effectuer de courtes interventions ayant pour objectif d'identifier les grands axes du débat, du point de vue des INS et incluant les aspects, qui n'auraient pas été évoqués par le présentateur.

### **Résumé des points mis en exergue par le facilitateur M. Vodounou Cosme (DG INSAE Bénin)**

M. VODOUNOU a rappelé le contexte dans lequel évoluent les INS : explosion de la demande pour les statistiques sociales sectorielles (en termes de quantité, qualité et délais), dans le cadre du développement des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP). Ce contexte a contribué à un regain d'intérêt pour les statistiques sociales, mais a créé un bouleversement du système statistique national (SSN) avec la multiplication des enquêtes auprès des ménages et l'apparition de nouveaux acteurs institutionnels (Observatoire de l'emploi, de la pauvreté etc.). Face à ces demandes, les INS se trouvent confrontés aux *contraintes financières et humaines*.

M. VODOUNOU a souligné que malgré l'existence d'informations statistiques au sein des structures sectorielles, il existe *une réelle difficulté de mobilisation*. Les structures sectorielles sont pratiquement indépendantes même si elles sont représentées au sein du Conseil National de la Statistique. *L'absence d'un droit de regard méthodologique* ne permet pas actuellement à l'INS d'assurer une production de qualité intégrée aux statistiques issues des deux autres types de sources (recensements et enquêtes auprès des ménages). Enfin, il existe *un réel problème sur les questions de couverture du secteur privé et de complétude* pour les secteurs sociaux.

Malgré une volonté de la part des INS à se donner la compétence et la pratique pour traiter la plupart des problèmes identifiés, ceci implique *une autonomie financière*. Sous le plan institutionnel, M. VODOUNOU émet l'idée *d'un rapprochement possible* : les statisticiens au niveau sectoriel pourraient relever de l'INS ou tout au moins avoir une dépendance fonctionnelle avec l'INS.

### **Résumé des points mis en exergue par le facilitateur M. Tedou Joseph (DG INS Cameroun)**

M. TEDOU Joseph, Directeur Général de l'INS du Cameroun, a distribué un document mettant en avant le contexte, l'état des lieux et les difficultés rencontrées par les INS dans le suivi des statistiques sectorielles. Dans sa présentation, M. TEDOU a mis l'accent sur la construction *d'un plaidoyer* sur le rôle des INS dans la mise en place des statistiques sectorielles afin de donner une meilleure appréciation des INS dans leur pays.

A travers l'expérience camerounaise, M. TEDOU rappelle que la production statistique est assurée par différents ministères et qu'elle doit par conséquent bénéficier *d'un renforcement des capacités* afin de permettre et d'aboutir à une appropriation des outils statistiques et à un système statistique performant. Cependant, M. TEDOU souligne l'existence de certaines lacunes telles que *l'absence de centralisation de données* à tous les niveaux ou le manque de financement. Malgré ces difficultés, il est possible de mener des expériences pilotes comme le renforcement des capacités des statistiques judiciaires avec le ministère de la justice en cours au Cameroun.

M. TEDOU remarque que l'INS est en mesure de couvrir le domaine de la pauvreté et des inégalités sociales. En effet, les autres administrations ou institutions ne disposent pas de capacité pour cela. Face aux faiblesses de la production de statistiques sectorielles

(insuffisance des ressources, faible coordination, manque de motivation des personnels, manque en capacités d'analyse, collaboration insuffisante avec l'INS, etc.), dont les principales conséquences sont la mauvaise qualité des données et la non validation des résultats produits par l'organe en charge du contrôle de la qualité statistique, M. TEDOU émet les recommandations suivantes :

- définir avec précision les activités statistiques et la production statistique minimales ;
- re-préciser le rôle du Conseil National de la Statistique ;
- renforcer la fonction de coordination technique de l'INS ;
- affecter le personnel nécessaire au moyen d'un redéploiement des effectifs ;
- poursuivre la formation et le perfectionnement ;
- assurer la gestion de la carrière des responsables des services des statistiques sociales (SSS) par l'INS à travers le statut des personnels de l'INS ;
- organiser l'assistance technique de l'INS aux SSS ;
- doter les SSS en équipements informatiques et de télécommunications ;
- assurer les moyens de fonctionnement du dispositif.

M. TEDOU conclut en mettant l'accent sur les points suivants :

La production des statistiques sociales sectorielles bénéficiant d'un soutien financier quasi sécurisé à travers les DSRP et les OMD, le déficit d'information statistique dans un domaine peut sérieusement handicaper l'ensemble du système qui comprend en son cœur *la comptabilité nationale* et à la périphérie les comptes satellites des secteurs homogènes.

Ainsi, la comptabilité nationale constitue un cadre de cohérence et de synthèse de l'information économique produite dans un pays. Son caractère permet de montrer que l'activité statistique devrait être constituée comme un tout. Les comptes satellites comprenant l'éducation ou encore la santé permettent de faire ressortir et de décrire de façon plus approfondie, des aspects qui n'apparaissent que dans une mesure assez limitée. La Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) apparaît donc comme une opportunité pour définir le rôle des différents acteurs et intervenants dans le SSN.

Le rôle de l'Etat et de ses partenaires est donc *d'assurer un cadre réglementaire et législatif* adéquat favorisant le développement du SSN ; financer les activités de mise en œuvre de la SNDS, dont notamment la production statistique, surtout des sectorielles par des enquêtes de base et le renforcement des capacités du système d'information des sources administratives.

Les INS et les SSS ont intérêt à exploiter les éléments positifs du contexte actuel pour faire un plaidoyer en faveur du développement du SSN en général et particulièrement des SSS.

**Résumé des points mis en exergue par le facilitateur M. Traore Seydou Moussa (DN DNSI Mali)**

M. TRAORE Seydou Moussa rappelle que les statistiques sectorielles (éducation – santé) n'ont pas bénéficié du même élan que les statistiques économiques. Les mesures et les données statistiques ne satisfont pas encore tous les besoins de programmation, de suivi ou d'évaluation. M. TRAORE nous convie à prendre en compte *les avantages des SNDS* qui offrent une vision globale de développement de la statistique à encourager pour venir corriger la cacophonie dans le financement et la mise en œuvre des enquêtes nationales initiées sans complémentarité et sans liens dans le pays.

Face à ces défis, les INS sont dans un état de grande faiblesse humaine et matérielle. Deux réponses sont retenues pour y faire face : i) l'élaboration des SNDS ; ii) la mise en œuvre des grandes opérations d'enquête (RGPH, comptes nationaux, etc.). Si l'information statistique sociale repose bien sur trois piliers (les recensements ; les enquêtes par sondage ; les

statistiques administratives sectorielles), M. TRAORE indique que ce dernier pilier semble se détacher et ses produits font l'objet de trop peu d'analyses.

Malgré le contexte favorable, la statistique souffre des effets des politiques d'ajustement passées. Longtemps négligés, *les INS se sont appauvris en ressources humaines, matérielles et financières*. M. TRAORE insiste sur le fait que si les pays développés ont tendance à se passer des recensements, c'est que leur système d'état civil et les différents répertoires (téléphonique, transport, etc.) *sont suffisamment développés*. Les statistiques sectorielles souffrent d'un manque de financements et les informations statistiques ne sont collectées et publiées qu'en l'état dans les annuaires statistiques ou les bulletins et rapport divers sans analyse approfondie.

Reprenant les trois sous-systèmes proposés par le CRESMIC pour appréhender les différents aspects de la pauvreté, M. TRAORE note qu'ils sont traités différemment par la statistique. Le sous système de suivi de la pauvreté et des conditions de vie des ménages est généralement bien appréhendé, soit par les enquêtes budget - consommation soit par les enquêtes légères de type QUIBB, dont le coût et les difficultés de mise en œuvre obligent à observer des fréquences plus ou moins longues pour leur mise en œuvre. Il conviendrait de discuter lors de cet atelier de la place réelle de ces enquêtes, de la qualité des outils et des normes et indicateurs de mesures de la pauvreté et des contraintes liées à leur mise en œuvre.

Concernant le sous-système suivi de l'exécution des politiques, programmes et projets des DRSP/CSLP, sa moindre utilisation tient au fait qu'assez longtemps on s'est intéressé au taux d'exécution financière ou physique des projets sans pour autant chercher à savoir la finalité fonctionnelle. Le partenaire qui mettait en place un financement pour construire 10 classes, évaluait le projet jusqu'à la réception physique des 10 bâtiments. Il ne se préoccupait pas de savoir combien il a pu améliorer le taux de scolarité avec une unité de monnaie. L'avènement de la gestion axée sur les résultats a mis en avant les CDMT. On se fixe maintenant des objectifs à atteindre et on recherche par conséquent les voies et moyens pour les atteindre. L'exercice est d'autant plus difficile que les secteurs disposent de *peu de données fiables* pour mesurer l'effet des investissements sur tous les indicateurs de mesure des DRSP et des OMD.

N'écartant pas l'intérêt manifeste des comptes satellites, M. TRAORE remarque que dans des pays où les INS éprouvent des difficultés majeures à mettre en place le SCN 93, demander l'élaboration de compte satellite relève d'un autre grand défi. Par conséquent, on pourrait envisager de mener concomitamment le 3<sup>ème</sup> sous-système, d'évaluation d'impact des politiques ou programmes (études spécifiques des groupes ciblés) en vue de produire les statistiques de base indispensables à l'établissement d'un compte satellite. *Un inventaire des besoins en statistiques* lui paraît important afin que les participants à cet atelier puissent mesurer l'effort à faire pour élaborer un compte satellite de la santé ou de l'éducation.

Enfin, concernant l'idée de compléter les RGPH par des cartes qui illustreraient mieux l'état des localités, M. TAORE juge la proposition fort utile. Cette méthode a déjà été effectuée au Mali pour l'établissement de la première carte de pauvreté.

#### **Quelques interventions possibles pour les INS et AFRISTAT :**

M. TRAORE a bien noté dans la présentation d'AFRISTAT les trois contraintes des INS en matière de gestion des statistiques sociales, à savoir le manque de répertoires, l'insuffisance de données sur les coûts unitaires et les lacunes normatives.

Les services statistiques sectoriels disposent généralement d'un répertoire, mais qui n'est souvent pas exhaustif, en raison des changements fréquents dans ces secteurs et de la grande tendance à la privatisation des établissements. Le problème fondamental est lié à *la nature et*

à l'*efficacité du système d'information sectoriel en place*. Celui-ci doit être déconcentré au niveau administratif le plus bas et articulé avec le SSN dans toutes ses composantes. Il doit prendre en compte, à tous les niveaux, les secteurs public, privé et communautaire. Le Conseil national de la statistique est le garant de cette efficience.

Pour cerner l'évolution et la dynamique des coûts unitaires, les comptes satellites devraient être élaborés le plus fréquemment possible. De ce fait, *ils devraient s'inscrire dans un programme de développement de la comptabilité nationale des INS* afin de lui assurer une certaine pérennité. Etant donné la carence en comptes nationaux de la plupart de nos INS, le problème de renforcement des capacités des INS revient encore.

Concernant les lacunes normatives, il faut noter que le sujet est extrêmement important. Avec la multiplicité des acteurs, les méthodes et *les outils doivent être codifiés et harmonisés*. Ces travaux doivent être menés sous la houlette du Conseil National de la Statistique afin de pouvoir donner un caractère nécessairement officiel aux statistiques diffusées à différents niveaux.

### III. Synthèse des débats

---

Le débat et la discussion qui ont eut lieu après les présentations d'AFRISTAT ont été riches et constructifs. Ils se sont surtout attachés à l'identification des rôles des INS leur permettant de mieux participer à l'appropriation des statistiques sociales sectorielles. De façon synthétique, les divers points de vue exprimés peuvent être classés en trois groupes :

- I. La majorité de l'assemblée a mis en avant l'opportunité et les performances des comptes satellites de l'éducation ou de la santé.
- II. Certains participants, tout en reconnaissant la pertinence et l'utilité des statistiques sectorielles, ont mis l'accent sur les conditions préalables à l'établissement des comptes, dont l'utilité de mettre en place une coordination avec les ministères sectoriels.
- III. D'autres enfin, ne souhaitent pas s'avancer trop vite dans cette démarche, craignant qu'elle ne puisse apporter des résultats concrets et durables.

Enfin, quelques contributions ont été apportées, ainsi que des propositions pertinentes pour élargir le champ couvert.

#### Les points de vue exprimés par le 1<sup>er</sup> groupe d'intervenants :

- des instruments nouveaux et puissants se mettent en place *dont les CDMT dans le cadre de la budgétisation accrue de l'aide*. Il est donc important de créer une coopération et une coordination entre les INS et les ministères sectoriels pour les maîtriser ;
- pour aider à cette coordination, des instruments tels *l'audit et le contrôle de qualité* peuvent être utilisés : ainsi, les cadres des INS se rendant dans les ministères sectoriels, pourraient mener ces audits et inversement, les cadres sectoriels devraient être invités plus régulièrement à des réunions de concertation avec les INS ;
- l'accent doit être mis sur *le travail commun* entre l'INS et les ministères sectoriels, afin de ne pas dupliquer les efforts pour les productions statistiques. La *coordination et la concertation régulières* entre les INS et les ministères sectoriels doivent permettre de produire de l'information servant aux deux catégories d'institutions ;
- l'institutionnalisation des comptes nécessite *un cadre législatif* dès le départ et intervient d'ailleurs dans les SNDS. Les questions de *la coordination financière* et du rôle des partenaires dans l'aide aux INS se posent également et doivent être étendues à tous les ministères. Ceci pose clairement la nécessité *d'un comité de pilotage et le rôle du Conseil national de la Statistique (CNS)* ;

Les points de vue exprimés par le 2<sup>ème</sup> groupe d'intervenants :

- la **décentralisation du système statistique** reste pour les représentants du Groupe la mieux adaptée aux Etats membres d'AFRISTAT. En effet, elle permet de **donner des responsabilités aux services statistiques des ministères** et partant un statut plus clair. C'est ainsi que l'on pourra aboutir à une demande d'informations plus importante ;
- **en prônant la décentralisation statistique limitée** (l'INS détache un de ses cadres dans chaque ministère sectoriel prioritaire), il devient possible de mettre en place un système d'informations performant des statistiques sectorielles. Les INS étant déjà surchargés par des demandes croissantes, cette possibilité est une réponse à condition d'étoffer les effectifs ;
- il est proposé de commencer par **un travail de soutien et de formation** des INS vers les ministères sectoriels. Par ailleurs, des accords de **coopération adaptée** sont à envisager : les ministères sectoriels continuent de s'occuper de la collecte (administrative) des données, tandis que les INS se chargent du redressement des bases et de la production des tableaux pour l'analyse. Les diffusions des données peuvent être alors co-signées. Il peut être souhaitable de prendre une zone pilote pour tester ces procédures pour éviter des investissements initiaux trop importants ;

Les points de vue exprimés par le 3<sup>ème</sup> groupe d'intervenants :

- même si la coordination des INS avec les ministères sectoriels est jugée importante, des barrières persistent et empêchent de prendre des décisions immédiates. Le travail de diagnostic et d'appui des INS aux ministères sectoriels **nécessite des moyens humains et matériels** non disponibles au niveau des INS ;
- la coordination **nécessite une volonté claire des ministères sectoriels** qui ont déjà du mal à transmettre les informations. En effet, les comités de coordination ne se réunissent pas assez souvent et les rapprochements indispensables ne se réalisent pas. En conséquence, **les problèmes de centralisation des données, d'harmonisation et de concepts** perdurent ;
- **le manque de moyens financiers** reste la préoccupation majeure des INS du groupe, dont certains représentants demandent l'attribution préalable d'une rémunération honnête de manière à créer et à obtenir une fidélisation de leur équipe de travail ;
- pour les représentants du Groupe, l'élaboration d'un système statistique des INS sur les données sectorielles risque d'être pris comme **une couverture des ministères sectoriels**, alors qu'au contraire, il est recommandé de mettre en valeur leur rôle, afin de lever les **zones d'ombres sur les appareils statistiques des ministères sectoriels** ;

Autres proposition exprimées :

- S'il existe une véritable difficulté de l'intégration des statistiques sectorielles (hypothèse de coopération difficile avec les ministères sectoriels), il peut y avoir un élément de réponse tel que le **RGPHL** (Recensement Général de la Population, de l'Habitat et des Localités). Cette innovation pourrait être menée avec les pays préparant un recensement dans les années à venir. L'insertion d'un questionnaire « village » permettrait alors de créer un répertoire des infrastructures sociales sectorielles, de mettre en place un SIG (Système d'information géographique) et d'établir des cartes de la pauvreté. Cependant, cette démarche peut rencontrer des limites, notamment celle de l'actualisation de ces répertoires et la non participation des services administratifs.



- Le problème principal résidant dans la disponibilité des ressources humaines, les écoles de statistiques peuvent y répondre par la mise en œuvre de programmes de formation continue pour les statisticiens des secteurs sociaux.

## **Réponses aux préoccupations exprimées à l'issue de la communication sur les concepts et méthodes des comptes nationaux de la santé (CNS)**

---

### Explication de l'évolution à la baisse de la part des ménages dans les dépenses de santé au Burkina :

Entre 2003 à 2004, la part des ménages dans le financement de la santé au Burkina est passée de 50% à 44%. Cette évolution à la baisse s'explique par l'augmentation simultanée du financement public (35 milliards FCFA en 2003 à 44 milliards en 2004, soit une hausse de 25%) et du financement extérieur (qui est passé de 28 milliards FCFA en 2003 à 44 milliards en 2004, soit une hausse de 57%), alors que les dépenses des ménages ont connu une hausse limitée de 6% (en raison de la maîtrise des prix des biens et services de santé).

### Prise en compte du secteur informel dans l'estimation des dépenses des ménages

Les dépenses de santé *liées au secteur informel*, incluant tant la médecine traditionnelle que la vente de médicaments « de la rue », ont été prises en compte dans le module des dépenses de santé de l'enquête sur les conditions de vie des ménages. Toutefois, en l'absence d'une enquête sur la médecine traditionnelle, on ne peut pas être sûr d'avoir pris en compte toutes les dépenses répondant à la définition officielle de l'OMS.

### Possibilité d'isoler les dépenses de santé liées à une maladie spécifique

Il est possible, en marge de l'élaboration des CNS, de produire des *sous comptes relatifs à une maladie donnée*. La méthodologie de ces sous-comptes est la même que celle des CNS mais réduite à une maladie en particulier. On peut ainsi produire des sous comptes sur les grandes pandémies qui frappent nos pays (le paludisme, le VIH/SIDA, la tuberculose, etc.). Le Rwanda et le Burkina ont déjà expérimenté l'élaboration du sous-compte VIH/SIDA.

### Quelques réflexions sur l'institutionnalisation

La méthodologie de l'OMS propose la constitution d'une équipe technique et d'un comité de pilotage mais le problème de la domiciliation de ces structures reste posé, dépendant de la fréquence de la production des comptes. Au Burkina c'est le Ministère de la Santé qui abritera les dites structures, en réaffectant des personnels déjà mobilisés sur ce genre de question. Dans le cas de structures non permanentes, une solution (proposée par deux participants) consiste à confier la responsabilité du comité de pilotage au *Conseil national de la Statistique* qui regroupe en son sein des commissions spécialisées sur les statistiques sociales sectorielles.

## **IV. Remarques finales**

---

PARIS-21 : AFRISTAT a bien planté le décor et a eu raison d'insister sur les questions clés que sont celles de l'institutionnalisation et de la pérennité des comptes : pour démarrer, il faut s'assurer de la disponibilité des données en amont du processus.

M. CHAROY : il est crucial de persévérer vers l'intégration des statistiques sociales ; c'est un travail de longue haleine. En revanche, dans les Etats où le RGPH est en projet, l'intégration de la dimension locale et donc la disponibilité d'une bases de données « villages » permet d'envisager une publication des données sociales sectorielles sous forme cartographique dans un délai plus court.

FACILITATEUR : la multiplication des comptes satellites dans les domaines sociaux permettra de remettre au goût du jour les expériences de matrice de comptabilité sociale.

Cette idée rejoint celle du présentateur d'AFRISTAT qui remarque que ce n'est pas au cadre central de comptabilité nationale de « pousser » le développement des comptes satellites, mais bien l'inverse : la confection régulière et rapide de ces comptes satellites permettra de « tirer » le cadre central pour produire mieux et plus rapidement les comptes nationaux, grâce à des effectifs accrus.

DG d'AFRISTAT : M. BALEPA remarque que la situation actuelle est caractérisée par l'absence d'expériences suivies concernant les comptes satellites ; seuls des projets pilotes ont été tentés ou sont en cours. En conséquence, il faut que les Etats fassent savoir s'ils sont vraiment prêts à investir dans ces domaines et surtout s'ils ont les moyens de suivre ces investissements dans le temps.

PRESIDENT DE SEANCE : M. FALL conclut le séminaire en notant qu'il existe une forte demande de suivi/évaluation dans les secteurs sociaux : face à cette demande et afin d'anticiper sur la suite (meilleure assise des politiques sociales), il convenait qu'AFRISTAT propose des outils et une réflexion pour en améliorer les méthodes et partant, les chances de les faire aboutir. Si les moyens supplémentaires à dégager ne sont pas disponibles, des méthodes allégées peuvent être expérimentées dans les Etats qui n'ont pas encore abordé ces techniques.

### **Conclusion :**

---

Aux vues des interventions qui ont eu lieu durant ce séminaire de sensibilisation sur les statistiques sociales sectorielles, il paraît nécessaire de poursuivre et d'approfondir les réflexions dans le cadre des ateliers sectoriels programmés par AFRISTAT (prochain séminaire sur les statistiques d'emploi et du marché du travail en novembre 2006, secteurs éducation et santé en 2007) tout en ouvrant le champ d'intervention aux intervenants sectoriels.

Ceci permettra aux INS de mieux se situer et de poser clairement à leur ministère de tutelle les enjeux en termes de gains et d'investissements. Il est bien entendu que ces réflexions doivent être suffisamment larges pour laisser la place à chaque pays de choisir ses priorités dans le cadre de sa stratégie de développement de la statistique (SNDS), sans perdre de vue l'utilisation potentielle de ces outils pour le suivi et évaluation des stratégie de réduction de la pauvreté (SRP).

**Annexe : Liste des participants au Séminaire sur les statistiques sociales sectorielles  
AFRISTAT, Bamako (Mali) 24 octobre 2006**

<b>N°</b>	<b>Nom et Prénom</b>	<b>Institution</b>	<b>Fonction</b>
1	<b>VODOUNOU Cosme</b>	BENIN	Directeur Général Institut national de la statistique et de l'Analyse économique
2	<b>YAGO Namaro</b>	BURKINA FASO	Directeur des études économiques
3	<b>TEDOU Joseph</b>	CAMEROUN	Directeur Général
4	<b>YELE Roger</b>	CENTRAFRIQUE	Directeur de la Comptabilité nationale et de la Conjoncture
5	<b>OBAMBI-GUECKO</b>	CONGO	Directeur de l'informatique et de la gestion des bases de données
6	<b>COULIBALY Maténin épse DOFFOU</b>	COTE D'IVOIRE	Conseiller technique
7	<b>NGUEMA MEYE Paul- Henri</b>	GABON	Directeur Général Adjoint
8	<b>DOUALAMOU Marie- Anne</b>	GUINEE	Directrice Nationale Adjointe
9	<b>MANAFA Braïma</b>	GUINEE BISSAU	Directeur Service de planification, de la coordination et diffusion
10	<b>ONDO OBONO Luis</b>	GUINEE EQUATORIALE	Directeur Général
11	<b>TRAORE Seydou Moussa</b>	MALI	Directeur National
12	<b>EKADE Ghalio</b>	NIGER	Secrétaire Général
13	<b>FALL Babakar</b>	SENEGAL	Directeur Général
14	<b>HAGGAR Ousman Abdoulaye</b>	TCHAD	Directeur Général
15	<b>N'GUISSAN Kokou Yao</b>	TOGO	Directeur Général

16	<b>GOGNIN Gomdigué</b>	CEMAC	Direction de l'analyse économique : Chef Service des statistiques économiques
17	<b>SOKO Ibrahima Bocar</b>	Banque centrale de Mauritanie	Directeur Adjoint, chargé des études économiques
18	<b>MIERASSA Clément</b>	CONGO	Conseiller
19	<b>DIVAY Jean-François</b>	MAE France	Chargé de mission pour la statistique
20	<b>CAREY Siobhan</b>	DFID	Statisticienne en chef
21	<b>ILBOUDO Joseph Tinfissi</b>	CEDEAO	Chargé de programme statistique
22	<b>DIASSE Serigne Touba</b>	ENEA	Directeur du Département de la statistique et de la démographie
23	<b>KOFFI N'Guessan</b>	ENSEA	Directeur
24	<b>ESONO NZE OYANA Leoncio Feliciano</b>	ISSEA	Directeur Général
25	<b>LERY Alain</b>	CAPESA	Directeur du Centre d'appui aux écoles de statistique africaines
26	<b>MORALES Victor</b>	INSEE	Chargé des programmes de coopération avec l'Afrique subsaharienne
27	<b>COUTE François</b>	INSEE	Chargé de la division des Programmes de coopération
28	<b>DELAINE Ghislaine</b>	Banque mondiale	Statisticienne principale
29	<b>GENOUILLE Françoise</b>	Banque mondiale	Chargée de projet
30	<b>BEZIZ Pierre</b>	EUROSTAT	Conseiller en statistiques Afrique de l'ouest et Afrique centrale
31	<b>CHAROY Xavier</b>	CESD Paris	Membre du Conseil d'Administration du CESD-Paris
32	<b>CHENAIS Gérard</b>	PARIS21	Conseiller senior en statistique
33	<b>MASSAMBA-DEBAT Robert</b>	CONGO	Directeur Général de l'Economie
34	<b>PARE Lassina</b>	Consultant	Consultant
35	<b>BALEPA Martin</b>	AFRISTAT	Directeur Général
36	<b>LOMPO Birimpo</b>	AFRISTAT	Directeur Général Adjoint
37	<b>Experts Afristat</b>	AFRISTAT	4 départements